

CONDITIONS D'UTILISATION DE L'APPLICATION SOLSTICE

Coordination services-conseils est une personne morale sans but lucratif ayant son siège au 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, à Longueuil, Québec, J4H 4E7, Canada.

Veuillez lire attentivement les présentes Conditions d'utilisation de l'application Solstice.

En cochant la case « J'ai lu et j'accepte les Conditions d'utilisation », vous confirmez avoir lu entièrement, compris et accepté les termes, conditions et fait les déclarations prévues aux présentes Conditions d'utilisation.

L'acceptation des présentes Conditions d'utilisation est requise pour utiliser l'application.

ARTICLE 1 - CONTRAT

1.1 Le présent document établit les termes et conditions liés à l'utilisation de l'application Solstice (ci-après « Solstice ») par l'utilisateur (« l'utilisateur ») et constitue, suivant son acceptation, un contrat (« les Conditions d'utilisation ») entre l'utilisateur et la Coordination services-conseils (« CSC »).

ARTICLE 2 - SOLSTICE

2.1. Solstice permet à l'utilisateur offrant des services-conseils en agroenvironnement au Québec de compléter des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) et d'élaborer des plans d'action agroenvironnementaux pour le compte d'entreprises agricoles. Solstice permet également à l'utilisateur de compléter et transmettre le rapport d'intervention nécessaire pour la reddition de compte auprès des réseaux Agriconseils.

2.2. Solstice permet également, de façon optionnelle, d'effectuer la gestion du temps et l'administration du personnel de l'utilisateur.

ARTICLE 3 - DÉCLARATIONS DU SIGNATAIRE

En cochant la case « J'ai lu et j'accepte les Conditions d'utilisation », le signataire des Conditions d'utilisation (« le Signataire ») déclare ce qui suit :

- 3.1 Être un(e) représentant(e) dûment autorisé(e) de l'Utilisateur et être habilité(e) à signer les Conditions d'utilisation, de sorte que mon acceptation des Conditions d'utilisation engage l'Utilisateur, ses dirigeants, administrateurs, employés, et mandataires.
- 3.2 Être la seule personne mandatée par l'Utilisateur aux fins de créer et de gérer un compte d'utilisateur dans Solstice.
- 3.3 Avoir rempli le formulaire « Créer une demande » et que les renseignements y apparaissant sont exacts, à jour et complets.

ARTICLE 4 - DÉCLARATIONS DE L'UTILISATEUR

Par son acceptation des Conditions d'utilisation, l'Utilisateur déclare ce qui suit :

- 4.1 Son organisation a conclu, avec la CSC, une Entente d'admissibilité d'un dispensateur désirant offrir des services aux entreprises agricoles et agroalimentaires dans le cadre du Programme services-conseils.
- 4.2 Le Signataire est la seule et unique personne que l'Utilisateur mandate et autorise pour :
 - a. Créer et administrer un compte d'utilisateur dans Solstice;
 - b. Assurer la gestion du compte d'utilisateur auprès de CSC;
 - c. Identifier auprès de CSC les membres de son personnel qui sont autorisés à utiliser Solstice; et
 - d. Octroyer et gérer les différents niveaux de droits d'accès à Solstice à chacun des membres du personnel autorisé.
- 4.3 Il n'a fait qu'une seule demande d'inscription à Solstice et il n'en fera aucune autre jusqu'à l'expiration du terme ou la résiliation des Conditions d'utilisation, sauf autorisation écrite de CSC.
- 4.4 Il comprend que des mises à jour périodiques des fonctionnalités de Solstice pourront être effectuées de temps à autre.
- 4.5 Il comprend qu'il est responsable du maintien de la confidentialité du nom d'Utilisateur et des mots de passe.

ARTICLE 5 - FRAIS D'UTILISATION

5.1 À partir du 1^{er} avril 2025, les frais d'utilisation de Solstice seront les suivants :

22,06 \$ / NIM d'exploitation agricole	Organisation membre de Via Pôle d'expertise en services-conseils agricoles
26,23 \$ / NIM d'exploitation agricole	Organisation non membre de Via Pôle d'expertise en services-conseils agricoles

Le NIM réfère au numéro d'identification unique émis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à une exploitation agricole.

En option, le module « Gestion du temps » peut être activé pour une partie ou la totalité des usagers d'une organisation. Cette activation est assujettie à des frais supplémentaires :

- 14 \$ par mois pour le premier usager;
- Le frais mensuel du deuxième usager est le même, réduit de 5 %;
- Celui du troisième est réduit d'un 5 % supplémentaire;
- Ainsi de suite jusqu'à un minimum de 9 \$ par mois, par usager, à partir du 9^e usager d'une même organisation et les suivants.

Les frais d'utilisation mensuels de chaque utilisateur sont arrondis à deux décimales. **Tous les utilisateurs ayant été activés à n'importe quelle période d'un même mois seront facturés à l'organisation.**

5.2 Les frais d'utilisation et les taxes applicables sont payables dans les trente (30) jours suivant la date de leur facturation par la CSC. À partir du 30^e jour, tout solde impayé porte intérêt au taux de douze pour cent (12 %) l'an, jusqu'à parfait paiement.

5.3 En cas de non-paiement des frais d'utilisation par l'Utilisateur, la CSC lui fait parvenir un avis. L'Utilisateur dispose alors d'un délai de 7 jours suivant la réception dudit avis, après quoi la CSC peut lui retirer l'accès à Solstice.

5.4 Les frais d'utilisation peuvent être modifiés par la CSC conformément à la procédure prévue à l'article 12 des Conditions d'utilisation.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE CSC

6.1 La CSC rend l'accès à Solstice disponible à l'Utilisateur pour la durée du terme des Conditions d'utilisation ou jusqu'à leur résiliation.

- 6.2 La CSC met à la disposition de l'Utilisateur, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'exception des jours fériés, un [service de soutien](#) et d'assistance technique pour l'utilisation de Solstice, en fonction du personnel disponible. La CSC n'offre toutefois aucun service relativement à toute défectuosité ou problématique de nature réseautique ou pouvant être causée par l'équipement informatique de l'Utilisateur, par un autre logiciel ou programme, par une mauvaise utilisation de Solstice ou une utilisation inappropriée, ou encore par une réparation ou une tentative de réparation effectuée par l'Utilisateur, son personnel, ses mandataires ou un tiers.
- 6.3 La CSC ne peut être considérée en défaut si l'inexécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 7.1 L'Utilisateur comprend et accepte que l'usage de Solstice requière un accès stable au réseau Internet et qu'il est de sa responsabilité d'obtenir et de maintenir un tel accès à ses frais.
- 7.2 L'Utilisateur informe tous les membres de son personnel des Conditions d'utilisation et s'engage à ce qu'ils les respectent.
- 7.3 L'Utilisateur assume l'entière responsabilité de la validité, de l'exactitude et de l'intégralité des données et renseignements saisis par le biais de Solstice.
- 7.4 L'Utilisateur avise la CSC par écrit du changement d'identité de la personne mandatée pour gérer le compte d'utilisateur dans Solstice au plus tard dans les quatorze (14) jours de ce changement.
- 7.5 La CSC peut retirer, avec ou sans avertissement, l'accès de l'Utilisateur à Solstice, de façon temporaire ou permanente, en cas d'utilisation contraire aux Conditions d'utilisation ou d'utilisation illégale, inappropriée ou abusive de Solstice ou de toute autre utilisation pouvant menacer l'intégrité et le fonctionnement de l'application ou du système informatique de CSC.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 8.1 L'Utilisateur reconnaît que tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle ou de droits d'auteur à l'égard de Solstice et de ses modules, éléments graphiques ou toute autre composante de Solstice, y compris toute mise à jour, le cas échéant, appartiennent exclusivement à CSC.
- 8.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Utilisateur s'engage à ne pas personnellement ou par l'entremise de ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires :

- a. Vendre, transférer, louer ou céder, de quelque façon que ce soit, l'utilisation de Solstice ou de l'une de ses composantes;
- b. Utiliser les noms « Solstice », « Coordination services-conseils » et tout autre nom ou marque de commerce pouvant être utilisé de temps à autre par la CSC;
- c. Copier, reproduire ou distribuer des copies de Solstice;
- d. Altérer, modifier, traduire, désassembler ou décompiler Solstice d'une quelconque façon;
- e. Extraire le code source de Solstice;
- f. Intégrer ou combiner Solstice ou l'une de ses composantes, en tout ou en partie, et de quelque façon que ce soit, à un programme, logiciel, application ou tout autre outil informatique;
- g. Utiliser Solstice dans le but de développer une application ou une technologie ayant les mêmes fonctionnalités ou des fonctionnalités similaires;
- h. Contourner le fonctionnement normal de Solstice;
- i. Utiliser Solstice afin de poser des gestes de nature frauduleuse ou illégale; et
- j. De façon générale, adopter tout autre comportement ou poser tout autre geste en contradiction avec les Conditions d'utilisation.

ARTICLE 9 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

- 9.1 Dans la pleine mesure permise par le droit applicable, en aucun cas la CSC et ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires ne pourront être tenus responsables de tout dommage, direct, indirect, incident (y compris les frais juridiques), moral, punitif ou exemplaire, incluant toute perte de revenus ou de profits, pertes d'occasions d'affaires, pertes ou altérations de renseignements ou de données ou d'un accès non autorisé à ceux-ci ou d'une divulgation des renseignements ou des données ou d'autres pertes financières, découlant de l'accès et de l'utilisation de Solstice.
- 9.2 La CSC met en œuvre des moyens raisonnables pour assurer un accès et une utilisation sécuritaires et de qualité de Solstice, mais elle ne peut garantir une efficacité ni une sécurité infaillible. La CSC n'assume aucune obligation d'atteindre ce résultat. Ainsi, l'accès et l'utilisation de Solstice peuvent être affectés par des pannes occasionnelles, des erreurs de programmation ou des événements indépendants de la volonté de la CSC, tels des actes de piratage informatique. Dans ces éventualités, la CSC et ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires ne pourront être tenus responsables si l'Utilisateur ne peut accéder à Solstice, et ce, quelle que soit la raison qui l'en empêche. Toute défectuosité ou déficience de l'équipement informatique de l'Utilisateur ou toute problématique en lien avec l'accès au réseau Internet ne peut d'aucune façon engager la responsabilité de la CSC et celle de ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires.
- 9.3 L'Utilisateur s'engage à prendre fait et cause pour la CSC et ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires et à les indemniser des réclamations, obligations, dommages-intérêts, pertes et dépenses, notamment les honoraires

juridiques et comptables raisonnables, liés de quelque façon que ce soit à l'accès ou l'utilisation de l'application Solstice par l'Utilisateur, ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires ou par quelque tiers que ce soit.

L'Utilisateur s'engage à aviser la CSC au plus tard 24 heures suivant tout évènement susceptible de déclencher l'application de cet article.

ARTICLE 10 - PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

10.1 Les renseignements personnels recueillis sont ceux transmis de façon volontaire par l'Utilisateur lors de l'accès et de l'utilisation de Solstice. Ces renseignements sont principalement utilisés et communiqués aux fins suivantes : créer et gérer le compte de l'Utilisateur, permettre l'exécution des Conditions d'utilisation, effectuer le suivi et répondre aux questions et demandes de renseignements.

La CSC assure les Utilisateurs de la complète confidentialité des données qu'ils saisissent dans l'application Solstice et son module Gestion du temps. Les seules données communiquées sont celles qui apparaissent dans le rapport d'intervention transmis par Solstice, les réponses au questionnaire du PAA incluant le plan d'action ainsi que le tableau des réalisations. Toute autre donnée n'est accessible que par l'Utilisateur.

Pour des fins d'amélioration des fonctionnalités de Solstice ou pour apporter un soutien à l'Utilisateur et à ses usagers, la CSC peut accéder aux données saisies par l'Utilisateur et en prendre copie. La CSC s'engage à préserver le caractère confidentiel de ces données en apportant une attention particulière aux renseignements personnels, à s'abstenir d'accéder ou à utiliser ces données contrairement aux fins prévues dans le cadre des présentes Conditions d'utilisation et à limiter l'accès à ces données à ceux de ses employés qui ont besoin de les connaître. Dans les cas où une copie des données doit être prise, cette copie sera détruite dans les 5 jours suivant la résolution des fins pour laquelle elle a été prise.

ARTICLE 11 - DURÉE

11.1 Les Conditions d'utilisation sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2026 (le « terme »).

ARTICLE 12 - MODIFICATIONS

12.1 La CSC peut modifier les Conditions d'utilisation à sa convenance, y compris les frais d'utilisation, en informant l'Utilisateur, par écrit, au moins 30 jours avant l'application de ces modifications. Les modifications sont réputées acceptées par l'Utilisateur à moins qu'il n'avise par écrit la CSC à l'intérieur de ce délai de 30 jours de son intention

de cesser l'utilisation de Solstice et de résilier les Conditions d'utilisation à compter de l'expiration du délai de 30 jours.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION

13.1 Les Conditions d'utilisation seront automatiquement résiliées en cas de survenance de l'une ou l'autre des situations suivantes à l'égard de l'Utilisateur :

- a. Son insolvabilité, la cession générale de ses biens, le dépôt pour son compte d'une proposition de faillite, d'un avis d'intention ou le dépôt contre elle d'une requête de faillite;
- b. La nomination d'un séquestre, d'un curateur responsable de l'ensemble ou d'une partie de ses affaires ou d'un liquidateur;
- c. La cessation de ses activités.

13.2 En cas de défaut par l'Utilisateur de respecter l'une ou l'autre des dispositions des Conditions d'utilisation, la CSC pourra unilatéralement procéder à la résiliation des Conditions d'utilisation et retirer l'accès de l'Utilisateur à Solstice, et ce, sans préavis.

13.3 L'Utilisateur peut résilier les Conditions d'utilisation et mettre fin à l'utilisation de Solstice, en faisant parvenir un avis écrit à cet effet à CSC.

13.4 L'Utilisateur demeure, malgré la résiliation des Conditions d'utilisation, responsable envers la CSC de l'intégralité du paiement des frais d'utilisation dus au moment de la résiliation.

ARTICLE 14 - AVIS ÉCRIT

14.1 Tout avis écrit en vertu des Conditions d'utilisation peut être transmis par voie électronique l'adresse suivante : info@coordination-sc.org

ARTICLE 15 - LOIS APPLICABLES

15.1 Les Conditions d'utilisation sont régies par les lois du Québec et du Canada qui lui sont applicables. Les Conditions d'utilisation doivent être interprétées en vertu du droit du Québec. Les tribunaux de la province de Québec auront juridiction exclusive pour tous les litiges. En cas de différend n'ayant pu être réglé à l'amiable, les parties conviennent de soumettre le litige au tribunal compétent dans le district judiciaire de Longueuil dans la province de Québec.

ARTICLE 16 - ABSENCE DE SUBORDINATION

16.1 Les parties conviennent que la CSC a le libre choix des moyens d'exécution des services qu'elle rend à l'Utilisateur et qu'il n'existe aucun lien de subordination entre la CSC et l'Utilisateur.

ARTICLE 17 - DIVISIBILITÉ

17.1 Si une disposition en particulier des Conditions d'utilisation est déclarée non valide par un tribunal compétent, la disposition sera réputée exclue des Conditions d'utilisation et n'aura aucune incidence sur la validité des autres dispositions des Conditions d'utilisation.

ARTICLE 18 - NON-RENONCIATION

18.1 La CSC ne pourra être considérée comme ayant renoncé à quelque droit ou recours que ce soit décrit dans les Conditions d'utilisation, sauf si une renonciation est faite par écrit et signée par la CSC. Aucun délai ou aucune omission de la part de la CSC dans l'exercice de ses droits ou recours ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir en tout temps ses droits et recours.

ARTICLE 19 - ENTENTE INTÉGRALE

19.1 Les Conditions d'utilisation constituent l'entente complète et intégrale conclue entre les parties relativement à l'utilisation de Solstice et elles remplacent toutes les communications ou ententes antérieures intervenues entre l'Utilisateur et la CSC en ce qui concerne Solstice.

POUR COMMUNIQUER AVEC LA CSC :

COORDINATION SERVICES-CONSEILS

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110

Longueuil (Québec) J4H 4E7

T. 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org

La dernière mise à jour des Conditions d'utilisation a eu lieu le 2 avril 2026.